

7^{ème} journée des gestionnaires d'espaces naturels de Bourgogne-Franche-Comté: « Quelle place pour la biodiversité dans la gestion des forêts en Bourgogne-Franche-Comté? »

Session 1. Quelles actions en faveur de la biodiversité forestière

Sauvegarder le grand tétras dans le massif jurassien : entre compromis et conservation.



Groupe Tétras Jura (*Alexandra DEPRAZ*) et PNR du Haut-Jura (*Léo POUDRÉ*)





Le Grand Tétras : un galliforme emblématique des forêts d'altitude





- Présent uniquement sur les Pyrénées, le Jura, les Vosges et les Cévennes
- Hôte discret des futaies mâtures d'altitude, résineuses ou mixtes, qu'il partage avec un cortège d'espèces patrimoniales : petites chouettes (Chevêchette, Tengmalm), Pic tridactyle, Gélinotte des bois, ...
- Un symbole culturel du caractère sauvage de nos forêts





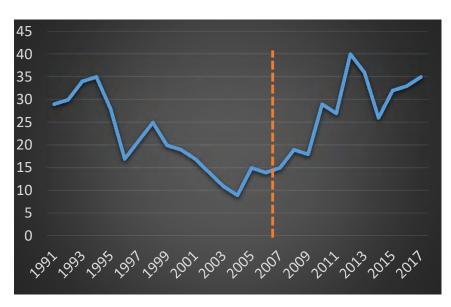
Statut de protection du Grand Tétras

Convention de Berne	Annexe III	Une attention particulière doit être portée à la protection des zones qui ont une importance pour l'espèce. La France, signataire de cette convention, doit prendre les mesures législatives et réglementaires appropriées et nécessaires pour protéger cette espèce.
Directive européenne 2009/147/CE dite Directive Oiseaux	Annexe I	Espèce faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant son habitat (mise en place de ZPS).
	Annexe II/2	Espèce pouvant être chassée seulement dans les États membres pour lesquels elle est mentionnée.
Arrêté du 29 octobre 2009 relatif à la protection et à la commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire national		Dans les régions Alsace, Franche-Comté, Lorraine et Rhône-Alpes la destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids ainsi que la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, et la perturbation intentionnelle des oiseaux dans leur milieu naturel. Dans ces 4 régions ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants sont également interdits la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos du grand tétras.

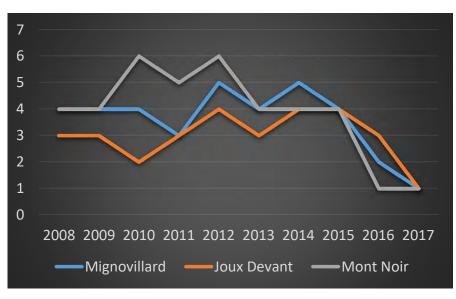




Etat des populations de Grand Tétras sur le massif jurassien



Evolution des effectifs de coqs chanteurs sur 3 populations « cœur » (Jura) depuis 1991



Evolution des effectifs de coqs chanteurs sur 3 populations dites « périphériques » (Jura)

Dernière estimation côté français : <u>entre 220 et 290 adultes</u> A l'échelle franco-suisse : <u>entre 400 et 500 adultes</u>





Principaux facteurs limitants pesant sur le Grand Tétras

- L'évolution de l'habitat : la fermeture du sous-bois par le hêtre, ainsi que la rupture de l'équilibre forêt-gibier, constituent des préoccupations communes avec le sylviculteur.
- Le dérangement de l'espèce en période sensible (hiver, printemps) : développement d'activités « hors-piste » moins prévisibles, des manifestations sportives, voies de pénétration plus nombreuses, faible enneigement qui renforce la pression sur les secteurs les plus en altitude. Intervention en forêt plus précoces.
- La destruction directe d'individus : par collision avec des infrastructures linéaires (démontré dans les Pyrénées) et par prédation des oiseaux, facteurs délicats à évaluer
- Le succès de reproduction chroniquement faible : influence des facteurs précédents + évolution climatique qui perturbe les cycles et limite le succès des nichées.
- L'isolement de certaines populations.







La préoccupation autour du grand tétras n'est pas nouvelle et date de la fin des années 1970. Depuis cette période, l'action en faveur de l'espèce est passée par plusieurs étapes-clés qu'il convient de rappeler :

- ¥ 1974 : Arrêt de la chasse
- **Effet limité et population en baisse**
- ₩ 1992-1997/2000 : LIFE Tétraonidés
 - > 1^{er} état des lieux précis des populations (estimation aire de présence)
 - Etudes sur l'habitat et création d'un modèle « été » toujours en vigueur
 - Caractérisation des habitats sur 49 unités naturelles.
 - > Travaux de maitrise du hêtre sur plus de 1700 hectares
 - Edition de documents et outils d'information
- **₩** Durant cette même période :
 - Création des 4 APPB sur 3490 ha de forêt
 - Création de la RNNHCJ sur 10909 ha







₩ Natura 2000 (depuis 2005)

5 sites abritent le Grand Tétras (**56% de l'aire de présence**, 12 000 ha) sur le massif jurassien, et bénéficient d'une animation par le PNRHJ

- ➤ Travaux de restauration d'habitats forestiers : 708 placettes de 15 ares travaillées entre 2007 et 2016 (4 UN), ouverture de clairières. Les suivis réalisés dans le Risoux ont permis de constater une utilisation de 38 % de placettes travaillées à N+5.
- Accompagnement des porteurs de projets (régime d'incidences)
- Dispositif incitatif: Charte Natura 2000 (exonération TFNB)

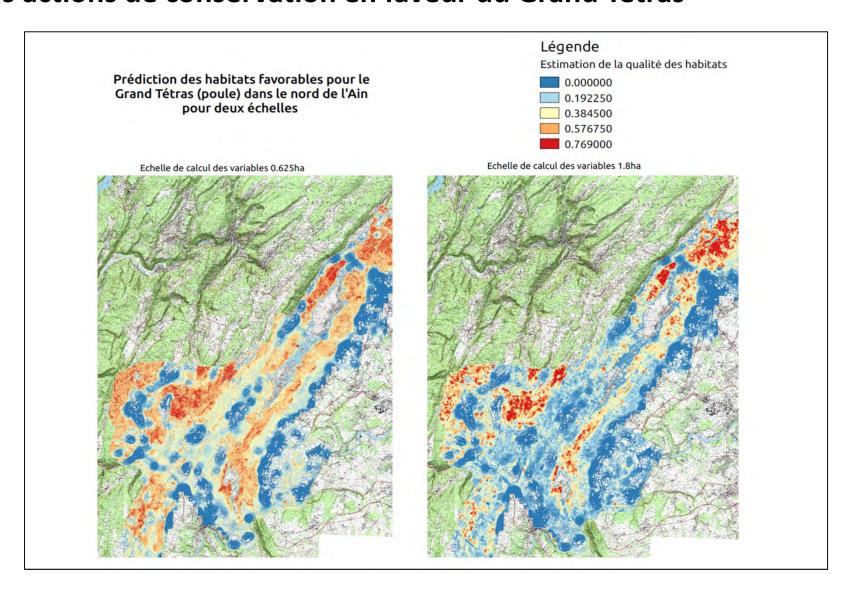
₩ Plan départemental d'action du département de l'Ain 2014-2017

400 000 € de budget en faveur des tétraonidés jurassiens

- > Thèse LIDAR (modélisation et distribution des habitats favorables)
- Génétique des populations dans l'Ain
- > 80 000 € de travaux sylvicoles
- >3000 personnes sensibilisées (touristes, sportifs, écoliers)
- > Stratégie de communication (Quiétude Attitude)
- > Equipement d'installation dangereuses (4,6 km équipés, 2500 flotteurs)











₩ Programmation du Groupe Tétras Jura

Financement des 2 régions (Bourgogne Franche Comté et Auvergne Rhône Alpes) et des 3 départements













Suivi des populations **Expertises, conseils** Communications, formations, sensibilisation





Un nouveau cadre de conservation : le Plan National d'actions en faveur du Grand Tétras (PNAGT) et sa déclinaison Vosges-Jura

- Objectifs quantitatifs: stopper la régression des populations (distribution et effectifs) à court terme. Retrouver à moyen terme les effectifs des années 70.
- La déclinaison locale: une synthèse de l'état des connaissances, un bilan des actions menées et une stratégie d'actions planifiée sur 5 années (2018-2022).
- La méthode : concertation des acteurs locaux (ateliers et comités thématiques), approche volontaire et contractuelle privilégiée par rapport au réglementaire.







Les grands axes stratégiques du PNA

- Entretenir et restaurer des habitats favorables à l'espèce : formation et information des sylviculteurs, campagne de travaux de restauration (réouverture), développement de mesures incitatives contractuelles ...
- Garantir la quiétude du Grand Tétras en période sensible: sensibilisation large avec relais territoriaux (Quiétude Attitude), amélioration des dispositifs existants (APPB), expérimentation de zones de tranquillité volontaires, porter à connaissance des aires de présence du Grand Tétras ...
- Suivre l'espèce et mieux comprendre les facteurs limitants: poursuite des opérations de suivi toutes saisons (dont génétique), études sur l'effet du dérangement et des interactions avec la faune sauvage, suivi des installations dangereuses, évaluer l'opportunité d'un renforcement des populations ...
- Renforcer l'engagement collectif en faveur de l'oiseau : donner à voir le Grand Tétras pour une meilleure appropriation par les citoyens, renforcer les partenariats (dont francosuisses), mieux diffuser l'information ...





De la nécessité et des limites du compromis

La forêt haut-jurassienne, qui couvre 65% du territoire, est nécessairement multifonctionnelle. Elle est le socle de toute une économie locale (> 2500 emplois), et un espace de loisir privilégié. Les activités principales qui s'y exercent sont :

- La production de bois (œuvre, chauffage...)
- Le tourisme (hivernal et estival)
- Les activités de pleine nature
- La chasse et la cueillette ...

La biodiversité arrive souvent loin derrière dans l'échelle de prise en compte des usages et des besoins.

Dès lors, on ne peut faire abstraction des autres enjeux en présence.

La recherche de compromis devient le préalable à toutes les actions de conservation en faveur du Grand Tétras.





De la nécessité et des limites du compromis : l'exemple des clauses de tranquillité





Quiétude du 15/12 au 30/06

Exploitation forestière de mai à novembre

Clauses de tranquillité forestière du 15/12 au 30/06





Dans l'idéal, engagement sur 100 % de l'aire de présence ... mais la réalité de la gestion forestière ne le permet pas





En forêt publique, listing de parcelles à engager négocié entre ONF et GTJ puis soumis aux propriétaires.

En forêt privée, plus de difficultés.

Actes permis en période sensible (reconnaissance solitaire des chablis, ...)





De la nécessité et des limites du compromis : l'exemple de la gestion forestière courante



F. Domaniales

Prise en compte à tous les échelons. Tests et travaux cofinancés par l'ONF



F. Communales

Agent et commune favorables au coq



Un des acteurs n'est pas convaincu



Agent et commune peu sensibles



Difficultés à toucher la multitude de propriétaires et de gestionnaires

Développer des échanges pour trouver des compromis ... et trouver des solutions incitatives







De la nécessité et des limites du compromis : **l'exemple de la** desserte forestière



ATOUTS

- ✓ Une nécessité pour les propriétaires forestiers, en particulier privés
- ✓ Une condition préalable à une sylviculture suivie en futaie jardinée
- ✓ Une **opportunité de sensibiliser** les propriétaires et de les engager sur des démarches vertueuses



LIMITES

- ✓ La gestion sylvicole menée reste dépendante de la sensibilité du propriétaire (cas de coupes fortes)
- ✓ Les voies créées peuvent induire une fragmentation du milieu lorsqu'elles sont fréquentées (véhicules à moteurs, usagers) ou s'ouvrent à d'autres vocations (ski)



SOLUTIONS RETENUES

Appliquer la doctrine ERC : plus juste dimensionnement des projets
Accompagner les forestiers dès la réflexion amont
Optimiser progressivement les mesures de réduction des impacts

Mais difficulté réelle à anticiper les conséquences (notamment cumulées) des projets : pari délicat sur l'avenir





Quelles perspectives pour la conservation du Grand Tétras?



- Difficulté croissante à mobiliser des financements.
- Les mesures prises seront-elles suffisantes ? On ne pourra maîtriser tous les facteurs de régression du Grand Tétras ...
- Jusqu'où doit-on aller pour protéger une espèce ?
- Les limites d'une approche concertée : dépend de la bonne volonté des acteurs impliqués.
 Approche « hybride » nécessaire





Complémentarité des mesures retenues en matière de sylviculture

- <u>Formation/information</u> sur les actes de gestion favorables ; diffusion des aires de présence du Grand Tétras ; cellule conseil
- Outils incitatifs: Charte Natura 2000, contrats forestiers, mesures sylvo- environnementales
- Mesures réglementaires : mise en cohérence des APPB, application du décret de 2009 relatif aux espèces protégées, pas de nouveau périmètre réglementé





Responsabilité forte des **services de l'Etat** dans la mise en œuvre de ces mesures : appui, fermeté et cohérence des politiques publiques





En résumé ...

- Le Jura est une montagne vivante
- La concertation et la recherche de compromis sont privilégiés, et constituent souvent de longs processus à la conclusion incertaine
- Des intentions louables, mais face à l'urgence, les ambitions sont-elles suffisantes pour sauver l'espèce ?





Merci de votre attention













